

Lettre d'oriGIn



Le fait marquant du mois

Le rôle d'oriGIn dans la promotion du concept d'IG aux USA

Le 1^{er} juin, oriGIn a présenté son manuel "American Origin Products (AOPs): Protecting a Legacy" à Washington D.C., dans les bureaux de la prestigieuse firme d'avocats Dewey & LeBoeuf. Le manuel, publié en mars 2010, s'intéresse aux implications juridiques et économiques des indications géographiques aux Etats Unis ainsi qu'aux ajustements que le cadre légal actuel devrait mettre en œuvre afin que le secteur américain des IG mette pleinement à profit son potentiel. (http://www.origin-gi.com/index.php?option=com_content&view=article&id=110%3Alatest-origin-hanbook-qamerican-origin-products-aops-protecting-a-legacyq&lang=fr).

A la suite de la présentation du manuel, un séminaire sur « les produits américains d'origine : perspectives légales et économiques » a été organisé à Washington D.C. le 3 juin. Cet événement a rassemblé plus de 50 spécialistes des IGs, notamment des producteurs américains, des avocats, des représentants du gouvernement, des professeurs et des lobbyistes – en particulier des représentants du Bureau américain des marques et des brevets (US Patent and Trademark Office, USPTO) et du Département de l'agriculture américain (US Department of Agriculture, USDA) ont activement participé au séminaire. Toutes les présentations sont disponibles à : http://www.origin-gi.com/index.php?option=com_content&view=article&id=116&Itemid=38&lang=fr.

Les discussions ont couvert différents thèmes : le potentiel économique des produits d'origine

américains, comment fournir une protection efficace pour les noms géographiques aux USA et la nécessité de réformer le système juridique actuel, ainsi que les principaux défis concernant la protection des IG étrangères aux USA et des produits d'origine américains dans les juridictions étrangères.

D'après les présentations et le débat animé, il est apparu que la connaissance des bénéfices des IG augmente aux USA. Il a été affirmé que les produits d'origine peuvent être utiles non seulement pour soutenir la production à petite échelle mais également afin d'ouvrir des nouvelles opportunités économiques, comme par exemple dans le secteur du tourisme. Un nombre de produits américains qui pourraient tirer avantage du concept d'IG a été présenté. L'échantillon couvrait des petits et des grands produits et illustre les différents bénéfices de cet instrument. Par exemple, le cas de « Missouri Pecan » a montré comment la production traditionnelle peut avoir des bénéfices environnementaux, notamment représenter un frein aux inondations. Le cas de « Kona Coffee » a démontré comment la production traditionnelle peut avoir de larges bénéfices sociaux. L'exemple de « Idaho Potatoes », avec quelque 5 milliards de dollars d'activité économique générée chaque année dans l'Etat de l'Idaho, a démontré que les produits d'origine peuvent prendre de l'ampleur. En plus d'être un « succès économique », le cas de « Napa Valley » a signalé que la protection spécifique de noms géographiques n'est pas entièrement inconnue aux USA. Le concept de "American Viticultural Areas" (AVAs) pour les vins est un système très similaire à celui des IGs et pourrait fournir un certain nombre de pistes de réflexion pour l'évolution du « mouvement IG » aux USA.

De plus, le projet parrainé par le USDA concernant le « First Inventory of GI Nominee Products » a été présenté lors du séminaire. Il contribuera certainement à augmenter l'intérêt pour les IGs aux USA.

Les discussions ont également montré que le système des marques disponible aux USA pour protéger les noms géographiques (incluant les marques de certification et les marques collectives) présente différents problèmes, en particulier en relation avec les coûts

d'enregistrement, de contrôle et de mise en œuvre des droits découlant de la marque. Le représentant de l'USPTO a affirmé que le Bureau est prêt à recevoir des propositions concrètes de la part des utilisateurs du système, pour faciliter son amélioration. En particulier, l'une des idées mentionnées dans le manuel d'oriGIn « American Origin Products », concernant le rôle plus actif de USPTO dans le contrôle et le refus de l'enregistrement des demandes de marques qui incluent une marque de certification enregistrée auparavant, sera analysée attentivement.

Affaires Internationales

UE - Chine: Préparation des négociations d'un accord bilatéral concernant la protection des IGs

La Commission Européenne et le Conseil travaillent actuellement à la préparation des négociations d'un accord bilatéral entre l'UE et la Chine concernant la protection en tant qu'IGs des vins, spiritueux, produits agricoles et denrées alimentaires. Ils définissent le mandat de négociation de la Commission. Les négociations débuteront quand ce mandat sera adopté par le Conseil.

UE – Ukraine: Accord bilatéral sur les IGs

La Commission Européenne négocie actuellement avec l'Ukraine la protection d'IGs. Le 4 juin, elle a publié une liste de 2 vins avec IGs pour lesquelles l'Ukraine cherche une protection dans l'UE (la liste est disponible à : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:14:6:0030:0032:FR:PDF>). Tout État membre, pays tiers, personne physique ou morale ayant un intérêt légitime, établie ou résidant dans un État membre ou dans un pays tiers, peut soumettre des objections à ce projet de protection en présentant une déclaration dûment motivée. Ces objections doivent contenir une explication de l'objection, notamment basée sur la liste contenue dans le document publié, et doit parvenir à la Commission avant le 4 août. Pour plus d'information: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:14:6:0030:0032:FR:PDF>

Union Européenne : Consultation publique sur la futur politique commerciale

Au début du mois de juin, la DG Commerce a lancé une grande consultation publique sur le futur de la politique commerciale de l'UE (voir uniquement en anglais : <http://ec.europa.eu/yourvoice/ipm/forms/dispatch?form=FutureTradePolicy>).

Cette consultation couvre un large éventail de questions et a pour but d'expliquer comment la politique commerciale peut aider à atteindre les objectifs de la Stratégie « Europe 2020 ». Cette stratégie a été lancée le 3 mars 2010. Son objectif est d'atteindre une croissance intelligente, durable et inclusive dans l'UE en 2020. Pour plus d'information sur la stratégie « Europe 2020 » : <http://ec.europa.eu/eu2020/pdf/COMPLET%20FR%20BARROSO%20-%20Europe%202020%20-%20FR%20version.pdf>

La Consultation est ouverte à toutes les parties prenantes de l'UE et des pays tiers. La Consultation est ouverte jusqu'au 28 juillet 2010. La DG Commerce préparera ensuite un rapport sur les résultats de la consultation, qui sera publié sur son site. La Commission a pour objectif de définir sa politique à l'automne 2010.

Du fait de l'importance stratégique de la politique commerciale pour les IGs, oriGIn a l'intention de participer à cette consultation avec une position commune et invite ses membres à envoyer leurs commentaires à info@origin-gi.com avant le 16 juillet.

OMC : dernières nouvelles du Cycle de Doha

Le 11 juin, le Directeur Général Pascal Lamy a affirmé devant le Comité des négociations commerciales de l'OMC que les membres de l'OMC doivent être plus ambitieux afin de parvenir à un accord sur le cycle de Doha. M. Lamy a suggéré de suivre une « approche cocktail » composée de trois ingrédients : des rencontres organisées par les Présidents des groupes de négociations, des contacts préliminaires entre les ministres du commerce, et les consultations entre les différentes délégations et le Directeur Général. De plus, M. Lamy a réaffirmé le principe de

« l'engagement unique », qui signifie que tous les thèmes du Cycle du Développement de Doha doivent être convenus avant qu'un accord ne puisse être signé.

D'autre part, le Groupe des Pays les Moins Avancés (PMA) a demandé à ce que des accords soient signés dans des domaines critiques: l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les exportations des PMA ; un commerce préférentiel pour les PMA dans le domaine des services ; un paquet ambitieux sur le coton ; et une simplification des règles d'origine.

En parallèle, le 22 juin, devant la commission du commerce international du Parlement Européen, le Commissaire pour le commerce, Karel De Gucht, a affirmé que la responsabilité de la reprise des négociations incombe aux USA.

UE - Mercosur: 1^{er} cycle de négociations

Du 29 juin au 2 juillet, les représentants de l'UE et du Mercosur se rencontrent à Buenos Aires pour le premier cycle de négociations d'un Accord de Libre Echange (ALE). Cette réunion a pour but d'ébaucher un état des lieux des positions des parties. Les prochaines étapes relatives aux discussions commerciales seront également discutées. Pour la Commission Européenne, les représentants des Directions Générales Commerce, Agriculture, Santé et Consommateurs, Fiscalité et Union Douanière, et Concurrence seront présents à Buenos Aires.

En parallèle, dans une question orale qui sera tablée à la session plénière du Parlement Européen de juillet, plusieurs députés ont exigé une clarification des négociations et ont demandé que le Parlement reçoive une analyse détaillée de l'impact d'un tel ALE sur les producteurs européens.

Affaires Européennes

Politiques européennes

Politiques concernant les IG

Publication d'une demande d'enregistrement d'une IG thaïlandaise

Le 29 juin, la demande d'enregistrement du ข้าวหอมมะลิทุ่งกุลาร้องไห้ (Khao Hom Mali Thung Kula Rong-Hai), un riz produit dans la région de Thung Kula Rong-Hai en Thaïlande, a été publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne. Cette publication ouvre un délai d'opposition de six mois. Les déclarations d'opposition doivent donc parvenir à la Commission avant le 29 décembre. Si le riz Khao Hom Mali Thung Kula Rong-Hai est enregistré, il deviant la première IG thaïlandaise à être enregistrée au niveau européen. Pour plus de détails, veuillez consulter : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:169:0007:0011:FR:PDF>

Le Commissaire Européen à l'agriculture dans la région de Roquefort

Le 11 juin, le Commissaire Européen pour l'agriculture, M. Dacian Ciolos, a visité la région de Roquefort et a participé à une réunion de travail avec les représentants du CNAOL (Conseil National des Appellations d'Origine Laitières - France), en présence du Vice Président de la CNAOC (Confédération Nationale des producteurs de vins et eaux de vie de vin à Appellations d'Origine Contrôlées - France), du Vice Président de la commission de l'agriculture du Parlement européen, José Bové, et de plusieurs représentants des autorités locales et organisations professionnelles de la région.

A cette occasion, le Commissaire a soulevé des points intéressants :

- La Commission maintiendra les deux concepts AOP et IGP et ne créera pas un niveau national de protection des IG en supplément du niveau européen;
- Des procédures d'enregistrement des AOP et IGP plus brèves sont envisagées ;
- M. Ciolos souhaite proposer la maîtrise des volumes de production seulement pour le

secteur laitier dans le cadre des propositions législatives relatives au secteur laitier qui sont attendues pour la fin de l'année. M. Ciolos n'a pas précisé si la Commission abordera la question sous l'angle IG dans le secteur laitier (dans ce cas seules les organisations en charge d'IG seront autorisées à gérer leur potentiel de production) ou si elle proposera des règles similaires à celles qui s'appliquent dans le secteur fruits et légumes (dans ce cas, la possibilité de maîtriser les volumes de production s'appliquera au secteur laitier dans son entièreté). **Même si cela pourrait représenter un précédent encourageant pour les autres secteurs avec IG (surtout si la première option est adoptée), des efforts restent à faire au niveau de l'UE pour assurer la gestion des volumes de production pour tous les groupes d'IG. oriGIn continuera ses compagnes à ce sujet.**

- La création d'un label national pour les «petits produits », comme les « produits fermiers », dans le but de promouvoir les circuits courts de distribution et les marchés locaux, sera proposer dans l'UE;
- M. Ciolos a indiqué qu'il envisage de proposer la création d'une structure, qui serait autonome de la DG Agriculture, pour s'occuper de la promotion des produits de qualité sur les marchés internationaux et la promotion générale des standards de production européens appliqués par les agriculteurs européens, qui sont souvent supérieurs aux normes des pays tiers.
- Enfin, M. Ciolos a insisté sur le fait que la PAC n'est pas un instrument d'uniformisation de l'agriculture européenne mais plutôt un instrument de gestion de sa diversité.

Vers une agence pour la promotion des produits européens

Le 21 juin, M. Ciolos, a présenté en détails sa proposition de créer une agence européenne pour la promotion pour les produits agricoles européens lors d'un séminaire de travail du Cocal (le Comité du commerce européen des céréales). M. Ciolos estime que l'UE doit déployer des moyens plus importants afin de promouvoir ses produits agricoles sur le marché communautaire ainsi que sur les marchés

mondiaux. Il a souligné le fait que les Etats-Unis ont créé un tel instrument il y a plusieurs années.

Alors qu'il reconnaît qu'une telle Agence est importante pour donner à l'UE des moyens financiers et organisationnels afin d'assurer le succès des campagnes promotionnelles, le Commissaire n'a pas donné de détails sur :

- les produits couverts par cette agence,
- le rôle exact de l'agence,
- le budget qui lui sera alloué.

Politique agricole européenne

Futur de la PAC après 2013 : Adoption du rapport par la Commission Agriculture du Parlement Européen

Le rapport de George Lyon sur le futur de la PAC post 2013 a été adopté le 15 juin par la Commission Agriculture du Parlement Européen. Plus de 700 amendements et 50 amendements de compromis ont été déposés.

OriGIn, en collaboration avec EFOR (European Federation of Origin Wines) a proposé aux députés plusieurs amendements concernant les IGs. Tous ces amendements couvrant la création d'un titre spécial dédié aux IGs, ainsi que la possibilité de maintenir des instruments spécifiques pour gérer le potentiel de production des IGs ont été adoptés.

Les points principaux du rapport sont les suivants:

- Le maintien du budget de la PAC ;
- Le maintien de la structure en deux piliers ;
- Le refus de la nationalisation de la PAC ;
- Le soutien des zones défavorisées ;
- La stabilisation des marchés agricoles à travers la lutte contre la volatilité des marchés et des prix ;
- L'adaptation des règles de la concurrence au secteur agricole ;
- La possibilité d'utiliser le stockage public et privé ;
- Le rôle clé des questions environnementales et des biens publics dans l'agriculture.

Calendrier:

- 19-20 Juillet: Conférence sur le futur de la PAC
- Fin 2010: Publication de la communication de la Commission

- Après la publication de la communication de la Commission : consultation publique sur la communication & probablement organisation d'une autre conférence sur le sujet
- 1 Jan. 2014: Les nouvelles règles de la PCA entrent en vigueur.

Futur de la PAC après 2013 : Plus de 5000 contributions reçues à la consultation publique

Le 12 avril, Dacian Ciolos, Commissaire à l'Agriculture et au Développement rural a lancé un débat public sur le futur de la PAC (voir la lettre d'oriGIn de mai 2010). La consultation s'est achevée le 3 juin. Plus de 5000 contributions ont été reçues des parties prenantes, des think-thanks et du public. La majeure partie des réponses vient de l'Allemagne, de la Pologne, de la France, de la Lettonie, de l'Autriche et de l'Espagne. Une synthèse des contributions sera présentée lors de la conférence organisée à Brussels les 19-20 juillet.

La position d'oriGIn peut être consultée sur internet : http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/debate/documents/contributions/contrib-stake-origin-25-05-5_fr.pdf.

Nouvelles des enregistrements d'IG

Enregistrement

- "Csabai kolbász/Csabai vastagkolbász" (IGP) – 18/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:154:0003:0004:FR:PDF>
- "Gyulai kolbász/Gyulai pároskolbász" (IGP) – 18/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:154:0001:0002:FR:PDF>
- "Campo de Montiel" (AOP) – 21/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:155:0027:0028:FR:PDF>
- "Farine de blé noir de Bretagne/Farine de blé noir de Bretagne — Gwinizh du Breizh" (IGP) – 26/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:160:0001:0002:FR:PDF>

Demande de modifications

- "Cerezas De La Montaña De Alicante" (IGP) – 10/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:151:0023:0027:FR:PDF>
- "Welsh Beef" (IGP) – 18/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:158:0012:0018:FR:PDF>
- "Pecorino Sardo" (AOP) – 22/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:162:0007:0010:FR:PDF>
- "Chianti Classico" (AOP) – 23/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:163:0016:0021:FR:PDF>

Demande d'enregistrement

- "Carciofo Spinoso Di Sardegna" (AOP) – 18/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:149:0009:0013:FR:PDF>
- "Oie D'anjou" (IGP) – 22/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:162:0011:0014:FR:PDF>
- "Piacentinu Ennese" (AOP) – 24/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:164:0026:0029:FR:PDF>
- "Chosco De Tineo" (IGP) – 25/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:166:0008:0012:FR:PDF>
- "Robiola Di Roccaverano" (AOP) – 26/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:166:0008:0012:FR:PDF>